



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2013

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le

2 - AVR. 2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 février 2013.

TAUX D'IMPOSITION 2013

Le Conseil a décidé par 26 voix pour et 5 abstentions de fixer le taux d'imposition de chacune des taxes pour l'année 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,80% ;
- Taxe sur le Foncier Bâti : 23,80% ;
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 39,80%.

GARANTIES D'EMPRUNTS A L'IMMOBILIERE DU MOULIN VERT – 51 LOGEMENTS RUE DE PARIS

Dans le cadre de l'acquisition par en Vente en Etat de Futur Achèvement (VEFA) de 51 logements rue de Paris décomposé en 12 logements PLAI, 13 logements PLUS et 26 logements PLS, l'Immobilier du Moulin Vert sollicite la commune et le Conseil Général pour garantir, à hauteur de 50% chacun, les emprunts nécessaires à la réalisation de cette opération. Le Conseil a décidé à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de 6 emprunts, pour un montant total de 4 435 963 euros.

DECLARATION D'UNE ACTIVITE SOUMISE A AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES – SOCIETE ARGAN

Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable à la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement de la société ARGAN assorti de la réserve suivante : il n'est pas

souhaitable que les poids-lourds empruntent la RD 922 en dehors d'une desserte locale des zones d'activités.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS EFFEL

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure entre la commune et la CACP portant sur la maîtrise d'ouvrage désignée pour les travaux de construction d'un centre de loisirs associé à l'école « Effel » et il autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PREVENTION ET DE L'OPTIMISATION DE LA GESTION DE CES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CACP

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 à la convention du 25 juillet 2012 à conclure entre la CACP et la ville, ayant pour objet de prendre en compte l'adhésion de la commune de MAURECOURT, de prendre acte de l'approbation par le Conseil communautaire du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et de préciser les modalités de financement des actions communales découlant du PLPD. Le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que les actes subséquents.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE L'ECOLE OUVERTE DES BOURSEAUX (AEOB)

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à intervenir entre la commune et l'association de l'Ecole Ouverte des Bourseaux ayant pour objet de préciser l'engagement entre les parties pour les 3 années à venir et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DE TERRAINS DE SPORT EN GAZON SYNTHETIQUE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des revêtements en gazon synthétique des terrains de grand jeu des installations sportives. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents afférents. Le Conseil a désigné la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise comme coordonnateur du groupement de commandes et a autorisé le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ou son représentant à signer le marché à bons de commande.

REALISATION D'UN JARDIN HUMIDE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite à l'abattage de l'ensemble de la peupleraie de 1,14 hectares, comprenant environ 150 peupliers, à proximité du golf et bordant l'Abbaye de Maubuisson, le Conseil a décidé à l'unanimité de conduire un projet compensatoire consistant en la réalisation d'un jardin humide avec une prairie hydrophile, une mare et un espace boisé à près de 40 % de la surface actuelle.

Pour permettre la réalisation de ce projet, le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter des subventions pour un montant de 44 400 euros auprès de l'Agence de l'eau et de 33 300 euros auprès de l'Agence des espaces verts.

RESTAURATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Dans la perspective de fermeture du lieu de restauration collective des personnels communaux à compter du 1^{er} avril 2013, le Conseil a décidé à l'unanimité la prise en charge pour 2013 du droit d'entrée et du droit d'admission (6,35 euros) dans les deux restaurants inter-entreprises proposant une restauration en libre-service du GIE des parcs d'activité de Saint-Ouen l'Aumône. Chaque agent prendra en charge le surplus et un dépôt de garantie de 10 euros par badge demandé par la mairie. La commune assure la prise en charge du dépôt de garantie de 99,09 euros par badge.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE PONTOISE ET LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE RELATIF AU FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Dans le cadre de l'organisation conjointe avec la ville de Pontoise du feu d'artifice du 14 juillet, le Conseil a décidé à l'unanimité de constituer un groupement de commandes fixé par une convention pluriannuelle couvrant la période de 2013 à 2016 (montant maximum de 29.000 € HT pour l'année 2013). Le montant total de l'opération est réparti au prorata de la population de chacune des deux villes, soit, pour 2013, 44,41 % du coût des prestations pour la commune de Saint-Ouen l'Aumône.

CREATION ET TRANSFORMATION DES EMPLOIS

A compter du 1^{er} mai 2013, Le Conseil a approuvé à l'unanimité, d'une part, la suppression d'un poste à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et la création concomitante d'un poste à temps non complet (17h30 hebdomadaires) d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Dans le cadre de la promotion interne 2012 et de la titularisation des agents concernés, le Conseil a décidé à l'unanimité de supprimer, à compter du 1^{er} mai 2013, un poste à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe, un poste à temps complet d'agent de maîtrise principal et un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

DETERMINATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE ET LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE

Les agents éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire » ont fait l'objet d'un recensement et sont répertoriés dans un rapport présenté au Comité technique lors de la séance du 15 février 2013. Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire ». Il a délégué l'organisation des sélections professionnelles au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) et a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention proposée par le CIG de la Grande Couronne.

ACQUISITION AMIABLE D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT AU GRAND CENTRE – MAUBUISSON I

Dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier du Grand Centre, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition d'une place de stationnement dans la copropriété résidence « Maubuisson I ».

ACQUISITION PARCELLE CADASTREE BR N°35 SITUEE A L'ANGLE DE L'AVENUE DE VERDUN ET DE LA RUE DE CHENNEVIERES AUPRES DE L'ETAT

Dans le cadre d'une procédure de péril imminent concernant le mur de clôture de l'ancien Parc le Nôtre, situé à l'angle de l'avenue de Verdun et de la rue de Chennevières, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition auprès de l'Etat de la parcelle cadastrée section BR n°35 d'une contenance de 1 427 m².

DESAFFECTATION DES LOGEMENTS DE FONCTION SITUES AU GROUPE SCOLAIRE 3 ET 5 RUE LE NOTRE

Suite à la disparition progressive et constante du grade d'instituteur bénéficiant du droit au logement de fonction et dans un souci de rationaliser la gestion de son patrimoine, le Conseil a décidé à l'unanimité de procéder à la désaffectation des 4 logements de fonction situés au-dessus du groupe scolaire Le Nôtre et disposant d'une entrée indépendante.

REGULARISATION D'UNE EMPRISE D'ALIGNEMENT DE PROPRIETE SITUEE CHEMIN DE L'AQUEDUC

Le Conseil a décidé à l'unanimité l'acquisition d'une emprise d'environ 32 m² sur la parcelle cadastrée section BN n°184 située Chemin de l'Aqueduc auprès de la société SEP la Foncière. Il a approuvé le classement dans le domaine public communal de cette emprise parcellaire et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition y afférent.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

Le Conseil a décidé à l'unanimité la constitution d'un groupement de commandes dit « d'intégration partielle » en vue de la passation d'une consultation pour les prestations de service d'assurances de la Ville et du C.C.A.S. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention s'y rapportant, en tant que coordonnateur de ce même groupement.

CONTRAT DE TERRITOIRE CACP – PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA PLACE DU MARCHE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de travaux de restructuration de la place du marché et le plan de financement prévisionnel. Il a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter des subventions d'un montant de 250 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération, de 281 427 euros auprès de la Région Ile-de-France et de 156 348 euros auprès du Département du Val d'Oise.

CONTRAT DE TERRITOIRE CACP – PROGRAMME DE TRAVAUX DE COMBLEMENT DES CARRIERES CLOS DU ROI

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de travaux de comblement des carrières du Clos du Roi ainsi que le plan de financement prévisionnel. Il a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter des subventions d'un montant de 354 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération, de 640 889 euros auprès de la Région Ile-de-France et de 356 050 euros auprès du Département du Val d'Oise.

CONTRAT DE TERRITOIRE CACP – PROGRAMME DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DISTILLERIE HAUGEL

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de travaux de réhabilitation de la distillerie Hauguel ainsi que le plan de financement prévisionnel. Il a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 300 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération.

CONTRAT DE TERRITOIRE CACP – PROGRAMME DE TRAVAUX D'ETANCHEITE ET DE MISE AUX NORMES DE L'ECOLE MATISSE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de travaux d'étanchéité et de mise aux normes de l'école Matisse ainsi que le plan de financement prévisionnel. Il a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 170 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération.

CONTRAT DE TERRITOIRE CACP – PROGRAMME DE TRAVAUX D'ISOLATION ET DE MISE AUX NORMES DU GYMNASSE ARMAND LECOMTE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de travaux d'isolation et de mise aux normes du gymnase Armand Lecomte ainsi que le plan de financement prévisionnel. Il a autorisé également le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 250 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU VAL D'OISE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes des conventions d'objectifs et de financement (versement de la prestation de service unique - PSU) conclues entre la Caf et la commune pour les établissements d'accueil de la petite enfance : crèche du Crocodile Bleu et crèche des Oursins.

TARIFS DES SEJOURS A LA SEMAINE – ETE 2013

Le Conseil a fixé à l'unanimité les participations des familles aux séjours à la semaine pour l'été 2013 comme suit :

Quotients	0 à 346.89 € A	346.90 à 416.29 € B1	416.30 à 520.36 € B2	520.37 à 693.82 € B3	693.83 à 867.27 € C4	867.28 à 1040.71 € C5	1040.72 à 1214.18 € D	+ 1214.19 € E
Prix par jour et par enfant	17.03 €	18.73 €	20.77 €	23.84 €	27.24 €	30.65 €	34.06 €	39.16 €
Pour 5 jours par enfant	85.14 €	93.65 €	103.87 €	119.20 €	136.22 €	153.25 €	170.28 €	195.82 €

STAGE THEATRE 2013

Le Conseil a fixé à l'unanimité les tarifs pour le stage théâtre à la semaine pour l'été 2013 comme suit :

Quotients	0 à 346.89 € A	346.90 à 416.29 € B1	416.30 à 520.36 € B2	520.37 à 693.82 € B3	693.83 à 867.27 € C4	867.28 à 1040.71 € C5	1040.72 à 1214.18 € D	+ 1214.19 € E
Par jour	9.58 €	10.54 €	11.69 €	13.41 €	15.33 €	17.24 €	19.16 €	22.03 €
Par semaine	47.90 €	52.70 €	58.45 €	67.05 €	76.65 €	86.20 €	95.80 €	110.15 €

CONVENTION DE DELEGATION DU CONTINGENT DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR LES CONSTRUCTIONS DU MOULIN VERT AU 35 RUE DE PARIS

Le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation du contingent de logements sociaux de la Communauté d'Agglomération (5 logements pendant 20 ans à compter de la livraison) pour les constructions du Moulin Vert au 35 rue de Paris.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE POUR LA 13^{ÈME} EDITION D'ART ACTUEL EN VAL D'OISE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de la 13^{ème} édition d'« Art Actuel en Val d'Oise » consistant en une exposition d'art contemporain prévue dans le hall de la mairie du 14 juin au 14 septembre 2013 sur le thème « Les mots des artistes ». Il a autorisé également le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 1 500 euros auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

DOTATION DE LA MEDIATHEQUE EN EQUIPEMENT INFORMATIQUE – SYSTEME RFID

Le Conseil a décidé à l'unanimité de doter la médiathèque en équipement informatique (système RFID). Il a approuvé le plan de financement proposé et a autorisé le maire ou son représentant à solliciter des subventions d'un montant de 14 523.25 euros auprès de l'Etat (DRAC), de 8 301.15 euros auprès de la Région et de 10 000 euros auprès du Département.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 10°, 11° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal le jeudi 30 mai 2013 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.



Pour le Maire absent,
Le Premier-Maire- adjoint

Andrée SALGUES